



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Mardi 2 juin 2015 à 19h00

- Présent(e)s :** Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales.
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 8 mai 2015.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux (entre les mains de la doyenne d'âge).
3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2016.
4. Nomination des diverses commissions et des représentants de la commune au Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.

Mme Karen Reymond-Dorsay, doyenne d'âge, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres de ce nouveau Conseil municipal, au nombreux public présent et en particulier aux anciens Maires de Troinex, Mme Béatrice Luscher et M. Jacques, Magnenat, aux membres du personnel communal présents ainsi qu'à M. Guy Lavorel, Maire et à ses adjoints, MM. Lionel Courbat et Marc Truan.

Elle donne lecture de l'ordre du jour, puis adresse les paroles suivantes à l'assemblée :

« L'âge n'a pas que des inconvénients, car ce soir il me donne l'opportunité et l'honneur de pouvoir dire ces quelques mots d'introduction. »

Pour commencer j'aimerais remercier la Suisse, plus précisément Genève, où ma famille et moi-même sommes arrivés en 1960. J'avais alors 11 ans.

A l'époque, mon premier grand défi a été d'apprendre à tricoter et je peux vous assurer que j'ai perdu plus d'une maille dans l'élaboration de ma première chaussette en laine, qui n'avancait que lentement en raison de toutes celles que je devais aller repêcher. J'ai alors compris l'importance d'une seule maille et ce n'est que tout récemment que je me suis rendue compte à quel point notre système politique suisse prenait en considération chacune d'entre elles. Tout habitant d'une commune peut donner son avis. Il est relayé par son Conseil municipal et les communes sont ensuite représentées au niveau cantonal et finalement le canton au niveau fédéral.

Si tricoter une chaussette est déjà un défi, que dire d'un cardigan : son col, ses manches, l'avant et l'arrière, sans parler des boutons. Il faut que toutes ces parties soient parfaitement coordonnées pour pouvoir enfiler à la fin de l'été un tricot chaud pour nos hivers rigoureux. Telles nos diversités culturelles et linguistiques, ces différentes parties qui s'assemblent comme un puzzle ne forment qu'un seul et même pays : la Suisse.

Dans l'histoire helvétique, ces mailles se sont transformées en côtes de maille soudées à tout jamais les unes aux autres. C'est sur de telles réflexions que, à titre personnel, je me sens honorée d'être l'une de ces mailles et je ferai mon possible pour qu'elle apporte sa contribution à ces côtes de mailles helvétiques ».

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 8 mai 2015

Mme Reymond-Dorsay donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 (voir annexe).

2. Prestation de serment des conseillers municipaux (entre les mains de la doyenne d'âge)

Mme Reymond-Dorsay prie l'assemblée de se lever, puis donne lecture de la formule du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

A l'appel de leur nom, les conseillères et conseillers municipales/aux présent(e)s répondent en levant la main droite : « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

L'assemblée prend acte de leur serment.

3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2016

3.1 Président(e) du Conseil municipal

Mme Reymond-Dorsay demande quels sont les candidat(e)s pour la présidence. Le groupe hors-parti propose Mme Annick Deshayes.

Il n'y a pas d'autres candidatures et Mme Reymond-Dorsay soumet cette proposition au vote : **Mme Annick Deshayes est élue à l'unanimité et par applaudissement.**

Immédiatement après cette élection, Mme Deshayes prend la présidence et elle prononce les paroles suivantes :

« Chères conseillères, chers conseillers, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, cher public, c'est pour moi aussi un honneur de me trouver à cette place ce soir.

En tant qu'enfant de Troinex, j'ai toujours côtoyé de près le Conseil municipal et la Mairie, que ce soit comme fille de conseiller et d'adjoint au Maire, comme aide secrétaire durant quelques étés, comme public et bien entendu comme conseillère depuis quelques années. A ce titre, je suis fière

de participer à l'entrée de fonction de notre nouveau Conseil municipal, dans ce lieu qui nous est cher.

C'est avec joie que nous pouvons constater, à l'issue de cette nouvelle élection, qu'à Troinex la présence féminine dans notre Conseil municipal est de presque 50% ! De quoi contredire les statistiques cantonales et les constatations peu reluisantes relatées dans l'article de la Tribune de Genève du 26 mai dernier !

Sur cette note positive pour notre village, j'aimerais rappeler à tous que nous sommes ici, autour de cette table, pleins de motivation, pour le bien de notre Commune et que le respect de chacun lors de nos futurs débats devrait être notre mot d'ordre, pour que la clochette reste encore longtemps silencieuse !

Je vous remercie pour votre attention, et vous propose maintenant de poursuivre la séance avec l'assermentation de Mme Reymond-Dorsay ».

Mme Deshayes procède ensuite à l'assermentation de la doyenne d'âge. **Elle donne lecture de la formule du serment et Mme Reymond-Dorsay prête serment. L'assemblée en prend acte.**

3.2 Vice-Président(e) du Conseil municipal

Mme Deshayes demande quels sont les candidat(e)s pour la vice-présidence. Le groupe PLR propose M. Jean-Jacques Duquesne.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Deshayes met cette candidature au vote : **M. Jean-Jacques Duquesne est élu à l'unanimité et par applaudissement.**

3.3 Secrétaire et Vice-Secrétaire du Conseil municipal

Mme Deshayes propose au Conseil de reconduire M. Olivier Niederhauser (Secrétaire) et Mme Dominique Schupbach (Vice-secrétaire) à ces fonctions.

M. Olivier Niederhauser et Mme Dominique Schupbach sont élus à l'unanimité et par applaudissement.

3.4 Désignation des autres membres du bureau du Conseil municipal

Le groupe des Verts propose Mme Sabine Latour et le groupe DC propose Mme Christine Tomassi.

Mmes Latour et Tomassi sont élues à l'unanimité et par applaudissement.

4. Nomination des diverses commissions et des représentants de la commune au Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées

Mme Deshayes propose de donner lecture de la liste des commissions et de leurs membres, selon les propositions faites par les groupes, puis de procéder à la nomination des commissions par un vote global. Le Conseil est d'accord avec cette manière de faire.

Commission des Finances et Sécurité

Président (PLR) : DUQUESNE Jean-Jacques

Vice-Présidente (HP) : HIRSCH Véronique

PLR	DUQUESNE Jean-Jacques
PLR	FORESTIER Alain
PLR	LAVERGNAT David
PLR	BEAUD Chantal
HP	HIRSCH Véronique
HP	RÜTTIMANN Roland
VERTS	SCHNEIDER-BIDAUX Brigitte

VERTS LATOUR Sabine
PDC TOMASSI Christine

Commission « Travaux publics et bâtiments »

Président (PLR) : FORESTIER Alain
Vice-Président (VERTS) : JORDI Thomas

PLR FORESTIER Alain
PLR BERNARDET Dominique
PLR LAVERGNAT David
PLR MURITH Gérard
HP BOTBOL Marc
HP RÜTTIMANN Roland
VERTS JORDI Thomas
VERTS LATOUR Sabine
PDC BOURQUI Sébastien

Commission « Urbanisme et environnement »

Président (HP) : BOTBOL Marc
Vice-Président (PLR) : FORESTIER Alain

PLR FORESTIER Alain
PLR DUQUESNE Jean-Jacques
PLR LAVERGNAT David
PLR BEAUD Chantal
HP BOTBOL Marc
HP DESHAYES Annick
VERTS SCHNEIDER-BIDAUX Brigitte
VERTS CALAME Fabrice
PDC TOMASSI Christine

Commission « JSSEC (Jeunesse, social, école) »

Président (VERTS) : CALAME Fabrice
Vice-Président (PDC) : BOURQUI Sébastien

PLR REYMOND-DORSAY Karen
PLR MURITH Gérard
HP HIRSCH Véronique
VERTS CALAME Fabrice
PDC BOURQUI Sébastien

Commission « Agenda 21 & Communication »

Présidente (PLR) : BERNARDET Dominique
Vice-Présidente (HP) : DESHAYES Annick

PLR BERNARDET Dominique
PLR REYMOND-DORSAY Karen
HP DESHAYES Annick
VERTS JORDI Thomas
PDC BOURQUI Sébastien

Commission « Réclamation Taxe professionnelle »

Conformément aux dispositions de la loi sur les contributions publiques, cette commission est composée de cinq membres :

- 1 membre nommé par la Mairie *
- 3 membres nommés par le Conseil municipal **
- 1 membre nommé par le Conseil d'Etat ***

* PLR	TRUAN Marc
** HP	BOTBOL Marc
** VERTS	LATOURE Sabine
** PDC	TOMASSI Christine
***	KAISER Jean-Louis

Commission ad hoc « Règlements communaux »

Présidente (PDC) : TOMASSI Christine

Vice-Présidente (VERTS) : SCHNEIDER-BIDAUX Brigitte

PLR	DUQUESNE Jean-Jacques
PLR	BERNARDET Dominique
HP	HIRSCH Véronique
HP	DESHAYES Annick
VERTS	SCHNEIDER-BIDAUX Brigitte
VERTS	JORDI Thomas
PDC	TOMASSI Christine

Au vote, la composition des commissions ainsi que les président(e)s et vice-président(e)s sont acceptés à l'unanimité.

Election de deux membres du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées :

La Présidente passe la parole à M. Lavorel, Maire, qui rappelle que le Conseil de fondation de l'EMS de Drize est composé de 7 représentants de la ville de Carouge, 4 représentants de Bardonnex et 4 représentants de Troinex. Comme le prévoient les statuts, un des membres est un magistrat de chaque commune (M. Lavorel pour Troinex), un autre est désigné par les Exécutifs (la Mairie a choisi M. Querio, qui connaît très bien le fonctionnement de la fondation) et les deux autres membres sont nommés par le Conseil municipal. Pour la législature 2015-2020, MM. Alain Forestier et Stéphane Sizonenko sont proposés.

Au vote, les candidatures de MM. Forestier et Sizonenko sont approuvées à l'unanimité et par applaudissement.

Avant de clore cette séance d'installation, Mme Deshayes donne la parole à Monsieur le Maire qui prononce l'allocution suivante :

*« Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Cher public,*

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous venez de prêter serment pour votre fonction communale. Mes adjoints, Messieurs Marc Truan et Lionel Courbat, ainsi que moi-même, avons également prêté serment vendredi passé, devant les Conseillers d'Etat à la cathédrale St-Pierre.

A cette séance d'installation du Conseil municipal, je veux vous féliciter pour votre élection. Je vous félicite également pour votre participation active à notre démocratie, alors que dans de nombreux endroits sur notre terre, des gens se battent pour l'obtenir ou pour la préserver !

Nous avons la chance de vivre dans un pays qui a probablement une des démocraties les plus concrètes de la planète, démocratie dite participative.

Nous avons été élus et légitimés lors des élections du 19 avril 2015, avec une très belle participation des citoyennes et citoyens de Troinex : plus de 50% des électeurs, moyenne bien supérieure à la moyenne cantonale.

En application de la nouvelle constitution, nous sommes en fonction pour cinq années et je souhaite fortement que nos futurs débats se déroulent de manière respectueuse des personnes, des minorités et même des majorités.

A Troinex, nous avons la chance que les mots « citoyenneté », « bénévolat », « respect », « solidarité », aient encore du sens.

Courant avril de cette année, un article de la Tribune de Genève me confirmait l'importance de ces mots. Selon une étude internationale, la Tribune titrait :

« Heureux qui, comme les Suisses, vivent riches, en sécurité et en démocratie.
La Suisse ne sera probablement jamais championne du monde de football, mais elle est le 1er pays au monde pour le bonheur de ses habitants ! »

Sous l'impulsion des Nations Unies, ce classement des pays les plus heureux est établi depuis 2012 par la prestigieuse Université Columbia. La Suisse, 3^{ème} en 2013, arrive en tête en 2014. Parmi les autres pays bien classés dans cette étude, nous trouvons le Danemark, l'Islande, la Norvège.

Les 6 critères d'appréciation pour cette enquête sont :

- L'espérance de vie en bonne santé
- Le PIB par habitant
- Le soutien social
- La confiance (perception d'absence de corruption politique ou dans les affaires)
- La perception de liberté dans ses choix de vie
- La générosité

Que voyons-nous dans ces critères retenus ? Que notre rôle est essentiel pour le bonheur de nos habitants.

Je vous cite une partie de cet article qui a retenu mon attention :

« Et l'argent, dans tout ça ? Ce n'est pas le facteur le plus important dans la perception du bonheur. Les auteurs de l'enquête relèvent que les pays les plus heureux combinent richesse et fort soutien social, ainsi qu'un gouvernement relativement honnête et responsable. La démocratie directe ne serait pas non plus étrangère à ce sentiment de plénitude ».

Pour toutes ces raisons, je tiens encore à vous remercier pour votre engagement communal, nos actions et nos décisions étant très importantes pour le bien-être des Troinésiennes et des Troinésiens.

Je finirai sur les points importants pour cette législature. Après ces quatre années particulièrement difficiles financièrement, bien qu'en 2014 les chiffres en noir soient réapparus, les finances de notre commune, comme lors de notre dernière législature, devront être et seront strictement gérées.

Notamment, nous avons d'importantes réalisations en cours, d'autres programmées et bien d'autres encore, en cours d'étude :

- La construction des immeubles aux Saussac.
- La réfection de nos chemins communaux en zones 20 et 30 km.
- Notre « Plan Directeur Communal » à finir et à adapter selon le nouveau « Plan Directeur Cantonal 2015 ».
- Le suivi du développement urbanistique des grands projets de constructions.
- Les projets de crèche et de réaménagement du centre du village.

Nos actions pour la jeunesse et nos aînés, pour la culture et nos sociétés sportives, ainsi que les démarches concernant la sécurité et la prévention à Troinex, seront naturellement poursuivies.

Il me reste à vous souhaiter que cette législature vous apporte, à toutes et à tous, beaucoup de satisfaction et de réalisations concrètes ».

Au terme de cette intervention qui est applaudie, la Présidente lève la séance à 19h25 et convie tous les membres du Conseil et le public à participer à l'apéritif offert dans le parc de la Mairie.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



ARRÊTÉ

relatif à la validation partielle de l'élection des conseils
municipaux, du 19 avril 2015

06 mai 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015;

attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy;

attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-

Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

Communiqué à :

TOUS	1 ex.
PRE/SSCO	1 ex.
CHA/DSOV	1 ex.
CHA/DAJ	1 ex.
CHA/LG	1 ex.
CHA/SVE	1 ex.
Sautier	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: